

SEANCE DU 06 MARS 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-trois le 06 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	OGER Isabelle	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	REUTER Olivier	WALLERICH Alain
SVEC Jean	THILL Céline	
DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe
MENEGHIN Gaël	donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	
PEREIRA Julien	

Madame Delphine DEBAILLEUL est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2023 – 681 Compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur IMMER Alain, délibérant sur le Compte Administratif 2022 dressé par Monsieur GAILLOT Philippe, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite au Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Budget principal	Résultats clôture ex précédent 2021	Part affectée à l'Invest. 2022	Résultat de l'Exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-56 233,01		-93 851,12	-150 084,13
Fonctionnement	376 169,29	56 233,01	84 780,64	404 716,92
<b>Total</b>	<b>319 936,28</b>	<b>56 233,01</b>	<b>-9 070,48</b>	<b>254 632,79</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
 Pour copie conforme.  
 Beyren-lès-Sierck, le 11 mars 2023  
 Le Maire :  
**Philippe GAILLOT**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 11/03/2023.  
 Le Maire,

